



Paris, le 24 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

2020 : année record de prédation du frelon asiatique !

L'UNAF demande à la France de mettre un terme à l'inaction

Depuis le début des années 2000, le frelon asiatique a fait son apparition sur le territoire français et il a aujourd'hui colonisé la quasi-totalité du pays, à l'exception de la Corse. **Cette année 2020 aura été particulièrement difficile pour les apiculteurs avec une pression très forte sur les ruches dans de nombreux territoires. Face à cela, force est de déplorer encore une fois l'inaction de l'Etat dans la lutte contre ce ravageur. Bien qu'étant le 1^{er} pays colonisé en Europe, la France est aussi le plus inactif dans son soutien à l'apiculture face au frelon. L'UNAF demande donc à l'Etat de travailler dès aujourd'hui à un réel plan d'action pour préparer l'année prochaine.**

Le frelon asiatique *Vespa velutina* est un fléau pour les ruches, de par la prédation directe exercée sur les abeilles mais également du fait du phénomène de paralysie que son vol stationnaire induit chez une ruche qui y est confrontée : incapable de sortir pour récolter ses ressources alimentaires, la colonie devient très affaiblie et vulnérable.

Du fait de conditions climatiques propices (hiver et printemps doux), l'année 2020 s'est révélée très favorable au développement du frelon. Selon certaines estimations, la pression aurait été 4 à 5 fois supérieure à l'année précédente¹.

Ainsi dans l'Est, **Philippe Gaulard, apiculteur professionnel en Côte-d'Or**, rapporte qu'à partir de fin août-début septembre, « **5 à 6 frelons étaient présents en permanence** » devant ses ruches. **Aujourd'hui, avec l'arrivée du froid, la pression retombe mais ils sont encore présents** ». Pour **Richard Legrand, apiculteur en Dordogne dans le Sud-Ouest**, « **ici aussi, globalement, la prédation est plus alarmante que ces dernières années et elle provoquera inmanquablement de fortes mortalités dans les ruchers. La lutte en fin de saison s'avère difficile et décourageante. Certains apiculteurs, particulièrement chez les amateurs, pensent à abandonner l'apiculture. Et les impacts sur les abeilles ne sont que la partie émergée de l'iceberg, les espèces sauvages, insectes et oiseaux, sont eux-aussi mis à rude épreuve. Néanmoins, lorsque le piégeage des fondatrices est bien réalisé, les impacts sont moins importants, mais pour être vraiment efficace, il doit s'organiser collectivement.** » Dans le Sud, **Yasmina Leclerc, apicultrice en voie de professionnalisation dans le Vaucluse**, le confirme : « **la prédation a**

¹ L'année 2019 était une année de pression assez faible.





Paris, le 24 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

été très forte cette année. A titre d'exemple, la moitié des colonies de notre rucher-école sont mortes. La pression est telle que j'ai dû nourrir mes ruches très tôt et que je vais mettre en hivernage des colonies affaiblies et stressées, qui je l'espère, survivront à l'hiver. Entre le piégeage, les équipements de protection des ruches, le nourrissage des colonies, etc. le coût de la lutte contre le frelon commence à être très difficile à supporter ».

Depuis son apparition il y a environ 15 ans, la France n'a pas déployé de réel plan d'action. Contrairement à certains de ses voisins européens pourtant plus tardivement touchés, elle n'a pas mis en œuvre de lutte coordonnée pour protéger l'apiculture, fondée sur le piégeage de printemps des reines fondatrices, la destruction systématisée des nids et le soutien à la filière apicole dans la protection au rucher.

Pour **Christian Pons, président de l'UNAF** : ***« contre le frelon asiatique, fléau pour l'apiculture et les insectes sauvages, nous demandons à l'Etat de préparer dès aujourd'hui la lutte de 2021. S'il est aujourd'hui impossible d'éradiquer cette espèce, des preuves scientifiques émergent et montrent que des méthodes sont efficaces pour protéger les ruches mais ces dernières supposent une lutte coordonnée à l'échelle d'un territoire qui doit être préparée dès aujourd'hui. »***

Propositions pour un plan de lutte contre le frelon asiatique

Notre plan détaillé est disponible sur demande.

- **La coordination du piégeage de printemps des fondatrices**

Depuis plus de 10 ans, l'UNAF demande que cette méthode de lutte soit reconnue comme une méthode de lutte officielle. Elle consiste à piéger les reines fondatrices à partir du mois de mars et jusqu'à mi-juin. Pratiqué de manière coordonnée sur un territoire, dans des lieux précis, avec des pièges et des appâts déterminés, cette méthode de lutte permet de réduire le nombre de nids et la pression sur les ruchers. La méthode est mise en œuvre depuis plus de 3 ans dans le Morbihan et son efficacité a fait aujourd'hui ses preuves au sein de la communauté apicole. Plusieurs pays ou régions européennes envahies par le frelon reconnaissent officiellement cette méthode comme un moyen de lutte. L'Italie la met en œuvre pour protéger les ruchers et plusieurs Communautés autonomes d'Espagne comme les Asturies ou la Galice accompagnent les apiculteurs dans la pratique de cette technique.



CONTACT PRESSE • Laurence Durand
06 47 53 36 05 • 04 99 61 29 90
Laurence.durand@unaf-apiculture.info

UNAF 5 Bis, Rue Faÿs 94160 Saint-Mandé • Tel. 01 41 79 74 40 • Fax : 01 41 79 74 41 • www.unaf-apiculture.info



Paris, le 24 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

- **La participation des autorités à la destruction systématique des nids**

La destruction des nids est un pilier important de la lutte contre le frelon. Mais cela doit être considéré en combinaison avec le piégeage de printemps. Car ne pas pratiquer le piégeage de printemps conduit à permettre la prolifération des nids. Ces derniers finissent par atteindre des nombres décourageants et vouent à l'abandon toute politique engagée dans la seule destruction des nids. On observe que de nombreux Etats (Italie, Belgique, Portugal) ou régions européennes (Asturies, Galice, etc.) coordonnent, financent et/ou procèdent à cette destruction, même dans des zones très fortement colonisées.

- **L'accompagnement financier pour les coûts engagés dans cette lutte et l'indemnisation des apiculteurs pour les mortalités induites par le frelon**

La lutte contre le frelon asiatique représente des coûts supplémentaires pour l'apiculteur liés aux équipements de protection du rucher, à la nécessité de nourrir les colonies afin de pallier les manques de réserves alimentaires et aux frais de déplacement pour l'entretien des pièges et le déplacement, en dernier recours, des ruches assaillies.

Les apiculteurs subissent également des mortalités de colonies du fait de ce prédateur. Ils doivent être indemnisés pour ces coûts, ces pertes et le manque à gagner.



CONTACT PRESSE • Laurence Durand
06 47 53 36 05 • 04 99 61 29 90
Laurence.durand@unaf-apiculture.info

UNAF 5 Bis, Rue Faÿs 94160 Saint-Mandé • Tel. 01 41 79 74 40 • Fax : 01 41 79 74 41 • www.unaf-apiculture.info